

## **Débat d'orientations budgétaires 2015**

### **Les obligations légales du débat des orientations budgétaires :**

La tenue du débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de cette obligation légale.

### **Les objectifs du débat d'orientations budgétaires :**

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le débat doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la base d'une note explicative de synthèse qui doit être communiquée en vue du débat au minimum 5 jours avant la réunion du conseil municipal.

La loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM a, dans son article 93, introduit l'obligation de fournir des informations sur les caractéristiques de l'endettement de la commune.

### **Le rapport sur les orientations budgétaires ci-après va donc porter sur :**

- Le contexte économique mondial et national,
- La situation de la collectivité sur la base d'une analyse rétrospective des grands équilibres budgétaires,
- Les orientations 2015 en fonctionnement et en investissement.

## **Le rapport portant débat sur les orientations budgétaires 2015 :**

- Le contexte économique mondial

L'activité mondiale s'est dans l'ensemble affermie et devrait continuer de progresser en 2015 sous l'impulsion des pays émergents. La croissance mondiale devrait se situer à 3.9% en 2015.

Du côté des pays développés, les mauvais chiffres de la croissance Américaine ainsi que la contraction importante du PIB du Japon sont autant de signes de fragilité de la reprise.

L'Europe occidentale est sortie de la récession en 2013 mais les perspectives de croissance demeurent faibles, les derniers chiffres publiés indiquent une croissance négative pour l'Allemagne, qui jusqu'ici était le moteur de l'économie Européenne. Les effets de l'embargo à l'encontre de la Russie, un partenaire commercial important pour l'Europe, sont également à redouter.

La reprise mondiale reste donc fragile ; en dépit d'une certaine amélioration des perspectives, il subsiste des risques de dégradation considérables.

### **Le contexte économique national :**

L'INSEE table sur une croissance du PIB de la Zone euro pour 2015 de 0.8%

La prévision de croissance retenue par le Gouvernement est estimée à 1% : il prévoit ensuite une augmentation progressive de la croissance à 1.7% pour 2016 et 1.9% pour 2017. La baisse concomitante du prix du pétrole, du taux de change et des taux d'intérêt sont autant d'éléments qui confortent les hypothèses de croissance.

La loi de finances 2015 met en œuvre la 1<sup>ère</sup> annuité du plan d'économies à 50 milliards d'Euros avec 21 milliards d'euros sur l'ensemble des Administrations publiques dont 7.7 milliards d'Euros sur l'Etat.

Au total, la croissance de la dépense publique (hors crédits d'impôts) sera limitée à 1.1% en 2015 contre 2% en 2013 et 1.4% en 2014 ; la trajectoire des finances publiques doit permettre de ramener le déficit public sous la barre de 3% en 2017 et d'atteindre en 2019 l'objectif de moyen terme au sens du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union Economique et monétaire.

Pour y parvenir, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales diminueront en 2015 de 3.67Md€ à périmètre constant par rapport à la loi de finances pour 2014. Cette baisse se poursuivra à l'identique en 2016 et 2017 afin de porter la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes à 11Md€ sur la période 2015-2017. Cet effort porte uniquement sur la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'Etat aux collectivités.

### **Le contexte de la Communauté du Pays d'Aix :**

Dans un contexte national difficile et un horizon incertain dû à la création de la Métropole, la CPA entend s'inscrire dans une démarche de dynamisation des investissements avec un volume d'investissements de 150M€, dont 50% consacrés aux fonds de concours et subventions versés aux communes membres.

L'élargissement du périmètre communautaire permet de maintenir, au même niveau que 2014, les reversements aux communes qui en sont membres. Il convient de rappeler qu'une partie de la dotation de solidarité communautaire a été intégrée dans l'attribution de compensation pour pérenniser ces fonds dans le cadre de l'entrée dans la métropole.

Pour Siminane-Collongue, le vice-président de la CPA a notifié par courrier du 9 février 2015 les sommes qui seront versées à la commune, soit 1 440 097€ pour l'attribution de compensation et 49 752 € pour la dotation de solidarité communautaire.

## Situation de la collectivité

### Analyse rétrospective :

#### Dépenses de fonctionnement :

	CA2013	BP 2014	CA 2014(chiffres arrondis)	Evolution
charges à caractère général	1525595	1 636 691	1 434 554	-91 041
frais de personnel	2829539	3 161 518	2 994 499	164 960
charges de gestion courante	668862	684 212	671 226	2 364
charges financières	76 978	93 142	93 140	16 162
charges exceptionnelles		2 800		
amortissements	143 698	206 079	218 483	74 785
autres charges SRU et autres	12 000	162 717	167 540	155 540
<b>Total</b>	<b>5 256 672</b>	<b>5 947 159</b>	<b>5 579 442</b>	<b>322 770</b>
				+6.14%

#### Recettes de fonctionnement :

	CA 2013	BP 2014	CA 2014(chiffres arrondis)	Evolution
Atténuation de charges	47 065	31 018	25 426	-21 639
produits des services	382 386	384 415	398 119	15 733
impôts et taxes	4 067 567	4 125 930	4 202 379	134 812
dotations et participations	893 208	843 546	886 671	-6 537
autres produits d'activités	217 111	212 000	247 115	30 004
produits exceptionnels	1 500	250	12 404	10 904
opérations d'ordre	42 763	150 000	100 000	57 237
excédent reporté	200 000	200 000	200 000	0
<b>Total</b>	<b>5 851 600</b>	<b>5 947 159</b>	<b>6 072 114</b>	<b>220 514</b>
				+3.7%

## Résultats du budget principal 2014 en section de fonctionnement :

Résultat de clôture : excédent de **291 790.16€**

Résultat reporté de l'exercice antérieur : **200 000€**

Résultat cumulé : excédent de **491 790€**

### **L'évolution des grandes masses en dépenses de fonctionnement fait apparaitre:**

- Une maîtrise des charges à caractère général en 2014 malgré l'impact significatif des rythmes scolaires.
- Des frais de personnel en hausse permanente de plus de 5% l'an depuis 2003, mais dont l'augmentation en 2014 se situe à 4% hors charges induites par la réforme des rythmes scolaires. La masse salariale constitue 53% du budget de la commune. Celle-ci est d'un niveau nettement supérieur à la moyenne de la strate démographique. Ces dépenses devront être maîtrisées au vu du contexte financier national et communal.
- Les charges financières évoluent en 2014 à la hausse de + de 16 000€ : il s'agit ici de la prise en charge pour la 1ere année des intérêts de la dette contractée en 2012 sur le dossier de la construction de la crèche des Marronniers.
- Des charges de gestion courante qui se maintiennent avec un effort conséquent de la commune au titre de la contribution au contingent du Service incendie et de Secours (SDIS) d'un montant de 256 000€ représentant 38% à ce poste.
- Des amortissements en augmentation en lien avec les travaux réalisés et notamment la pelouse synthétique. Toutefois, l'absence d'inventaire physique dans la collectivité est à déplorer et fait apparaitre le manque de gestion du patrimoine communal avec des conséquences non encore estimées à ce jour.
- Des nouvelles charges qui, en 2014, impactent grandement le budget principal. En effet, suite à l'arrêté Préfectoral prononçant la carence de la commune au titre de la loi SRU, et compte tenu que le bilan triennal de construction de logements sociaux 2011-2013 n'a été réalisé qu'à hauteur de 48.8%, une pénalité de 132 000€ a été due par la collectivité. Ce montant, au titre de l'année 2014, a été négocié par le maire auprès du Préfet et a permis d'éviter la multiplication de la majoration de la pénalité qui pouvait être portée de 1 à 5.

De plus, Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales, créé en 2012, qui constitue un prélèvement sur les ressources fiscales de la commune au bénéfice de la CPA, s'est élevé en 2014 à 34 000€ et va augmenter en 2015 de 35%.

Par ailleurs, la provision pour risque prise au budget 2014, sera maintenue au budget primitif 2015, dans le cadre d'un litige opposant la commune à la famille Hiverlet, suite à la réalisation de travaux en 2008 sur sa propriété.

**Parallèlement, en recettes de fonctionnement, on constate :**

- L'amorçage de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement qui va se poursuivre jusqu'en 2017 :

	Effort au titre du redressement des finances publiques	Montant de la DGF estimé versé
DGF 2013		782 412
DGF 2014	42 000	725 889
DGF 2015	145 320	637 092
DGF 2016	248 640	533 772
DGF 2017	351 960	430 452

Cette baisse de plus de 45% des recettes en DGF va peser lourdement sur les finances communales.

- La stagnation des produits des services :  
Le coût du service (repas, charges de personnel et divers) a été estimé à 392 100 € sur 2014, (coût moyen par enfant de 835€), pour un montant de recettes rattachées à l'exercice de 216 000 €, et un écart de 176 100 € (écart moyen par enfant de 375€) pris en charge directement par les administrés. Or depuis 2009, les tarifs de la restauration n'ont pas été modifiés alors même que l'évolution du coût de la vie aurait exigé une réactualisation pour refléter le coût réel du service à l'utilisateur.
- Une fiscalité directe locale dont les bases d'imposition communales présentent de nombreuses omissions et anomalies. En effet, l'audit diligenté auprès du cabinet « FIDEL expertise » fait apparaître que :
  - 37 constructions taxables ne figurent pas au rôle 2014,
  - 99 piscines ne sont pas taxées,
  - La valeur locative d'un certain nombre de locaux commerciaux présente des insuffisances manifestes,
  - Plus de 200 dépendances ne figurent pas dans les bases,
  - Un certain nombre de constructions présentent une surface habitable très largement supérieures à la surface taxée.

Ces constatations démontrent une injustice marquée dans la répartition de l'impôt local entre les citoyens de la commune et génèrent un manque de recettes fiscales évaluées à plus de 150 000€ par année.

Ces dysfonctionnements ont contraint l'équipe municipale à voter en 2014 une augmentation de 10% du taux de la taxe sur le foncier bâti qui aura permis de faire face au coût engendré par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à la baisse de la DGF.

**Au niveau des investissements**, la commune, au cours de l'année 2014, a :

- fait des acquisitions diverses à hauteur de 233 000 € : mobilier scolaire, saleuse, scooters pour la police municipale, mobilier pour les services commandé en 2013, parquet pour la salle culturelle et divers équipements pour le service technique (débroussailleuses, souffleur...)
- engagé des travaux à hauteur de 1 225 230 € dont 295 850€ seront financés sur le budget 2015 dans les restes à réaliser de 2014 :

Il s'agit essentiellement :

- ✓ de travaux de voirie : ancien chemin de Mimet, l'avenue André Malraux,
- ✓ de travaux de rénovation des bâtiments communaux (mairie, programme de réfection des toitures en particulier aux écoles, travaux sur les espaces extérieurs au complexe sportif et culturel, salle des banquets des Marres),
- ✓ du confortement de l'église Saint Pierre,
- ✓ de la rénovation de l'éclairage public,
- ✓ de la construction d'un skate parc.

Toutes ces dépenses d'investissement ont été réalisées par des ressources propres sans recours à l'emprunt.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'élève à 1 766 840€ pour une annuité qui va s'élever en 2015 à 227 234€ (Répartie en 77 000€ de frais financiers et de 150 234€ de remboursement de capital). La commune totalise 13 contrats de prêts répartis entre 3 organismes que sont le Crédit Agricole, le Crédit foncier de France et Dexia.

Tous les prêts ont été contractés sur la base de taux fixes qui ne présentent pas de risque de toxicité en terme financier.

Le dernier prêt a été contracté en 2012, pour un montant de 300 000€, sur le dossier des travaux de la crèche des Marronniers non encore réalisés à ce jour, dont le 1<sup>er</sup> remboursement est intervenu en 2014 à hauteur de 31 000€. Cet emprunt, mobilisé en urgence suite à une délibération en date du 18 décembre 2012, a fait l'objet d'un versement de fonds le 27 décembre 2012, soit avant la clôture de l'exercice comptable. Ce prêt a donc contribué à la réduction du déficit de la section d'investissement en 2012 qui, malgré cela, a été clôturée sur l'exercice à - 81 271€ (Sans cette opération, le déficit de la section d'investissement aurait été à la hauteur de 381 271€).

La capacité de désendettement de la commune se situe à un niveau satisfaisant « inférieur » à la moyenne de la strate démographique, mais il convient à l'avenir de la mettre en perspective par rapport au contexte financier des collectivités locales.

#### Résultats au niveau de la section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 1 585 000.13€

Recettes de l'exercice : 1 855 050.53€

Soit un résultat de l'exercice : excédent de **270 050.40€**

*(Ce résultat doit prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes de l'exercice soit : - 39 735€).*

Résultat reporté de l'exercice antérieur (2013) excédent de **662 267.53€**

Résultat cumulé 2014 : **932 317.93€**

Compte tenu de ce qui a été constaté précédemment sur la section d'investissements, le résultat reporté de l'exercice antérieur se trouve gonflé de 300 000€.

#### Les orientations 2015

Face à cette situation préoccupante d'effet « ciseaux » des dépenses et recettes, la commune en recherche d'un difficile équilibre budgétaire, va mettre en place différents leviers d'action au titre de l'année 2015.

#### Maitrise des dépenses de fonctionnement :

- Optimisation des dépenses de personnel avec une réflexion sur le remplacement des agents en départ à la retraite et une rationalisation des heures supplémentaires. Parallèlement le budget formation sera augmenté et adapté aux besoins de la collectivité. L'élaboration du document unique portant sur l'évaluation des risques professionnels, obligatoire depuis 2001 mais non mis en œuvre dans la collectivité, est provisionné au budget 2015, afin de mettre en place des actions relatives à l'hygiène et la sécurité des agents municipaux. La masse salariale évoluera au cours de l'année 2015 à un niveau inférieur à 3%.
- Une augmentation des charges à caractère général de moins de 2%, malgré le développement de certains services municipaux dont notamment les services en direction des enfants. Il convient de rappeler que les effectifs de la cantine ont connu une augmentation importante (+ 5760 repas les mercredis) ainsi que la fréquentation du centre aéré notamment pour les vacances de la Toussaint.

- La mise en place d'une procédure de contrôle administratif et juridique sur les relations avec les associations privilégiant la transparence des aides publiques.

Un dossier a été demandé à toutes les associations sollicitant une aide. Une commission d'élus examinera tous les demandes de subventions.

Dans ce cadre, un transfert des charges à caractère général, supportées jusqu'à présent par la commune, sera opéré sur les subventions au Comité des Fêtes et au CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) pour une plus grande lisibilité des dépenses publiques.

**En recettes, il convient de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et de l'anticiper progressivement :**

- Une réactualisation des tarifs des régies est envisagée compte tenu du coût réel des services.

Pour la restauration scolaire, le tarif appliqué est celui de 2009 soit 2.30€ par repas. Celui-ci ne couvre pas le coût que le prestataire « Elior » facture à la commune soit 3.44€ pour un repas d'un enfant à l'école primaire ; à cela s'ajoutent les dépenses de personnel et de fournitures diverses.

Il sera proposé d'augmenter ce tarif de 0.30€ par repas.

Pour la garderie, il sera proposé une revalorisation des tarifs de 0.20€ par garderie.

Pour l'Ecole de musique un réaménagement complet sera proposé pour une application à la rentrée de septembre 2015. Il en sera de même pour la tarification de la programmation culturelle et des ateliers de pratiques amateurs applicables à la même période.

- Pour 2015, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2014. La municipalité s'attachera à rechercher une plus grande équité face à l'impôt, en partenariat actif avec les services fiscaux, pour régulariser les situations révélées en anomalie par l'audit fiscal. La baisse drastique de la DGF au cours des années à venir obligera l'équipe municipale à prendre des dispositions pour faire face à celle-ci.
- En 2015, du fait des efforts effectués au titre de l'année 2014 pour l'équipement du service technique, il sera également privilégié les travaux en régie.



En investissement, les orientations pour 2015 portent sur le programme de travaux suivants :

- Les Travaux de voirie dont la réfection de la route de Saint Germain et du chemin de La Roque, environ 570 000€,
- La remise en état du réseau pluvial évalué à plus de 2 000 000€ verra un début d'exécution par une première phase estimée à 150 000€,
- La poursuite de la réhabilitation des bâtiments communaux dont la mairie, le bâtiment des Marronniers, le CLSH, le local pour le comité des feux, les groupes scolaires et la salle rue Lambert pour environ 375 000€,
- Le projet d'extension du cimetière pour lequel un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné (estimation : 590 000€),
- Les travaux d'aménagement du cours des héros dont les études sont au stade de l'APS (600 000€),
- En ce qui concerne la crèche des Marronniers, dont le projet n'a pas été déclenché au moment de l'emprunt (27 décembre 2012). Le coût actuel, fait apparaître un dépassement de la dépense fixée initialement lors de la définition des besoins établie en 2012, dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette situation nécessite une réflexion sur le programme de travaux.
- Sur le site de Bédouffe des travaux de débroussaillage et d'aménagement des jardins familiaux sont programmés pour 2015.

La commune poursuivra également son effort pour l'équipement des services municipaux avec :

- l'acquisition d'une balayeuse, d'une mini pelle, d'un véhicule 3 tonnes 5 et un véhicule utilitaire (environ 120 000 €),
- différents logiciels informatiques destinés à l'amélioration du fonctionnement des services (traçabilité courrier, portail famille pour la gestion de la cantine),
- du matériel divers (panneaux d'informations notamment).

Toutes ces opérations sont intégrées dans les dispositifs d'aides pluriannuelles du conseil général et de la CPA, contrats qui font l'objet avec ces deux partenaires de négociations pour une prise en charge actualisée des projets municipaux. Pour pallier à l'inexistence d'une gestion de trésorerie, un plan interne des mouvements de trésorerie sera mis en place en 2015, afin d'assurer un meilleur suivi des financements en fonction de l'état d'avancement des projets.

Au niveau des frais d'études, les projets de mur d'escalade, de la maison des associations, du site sur Bedouffe ainsi que l'informatisation des services avec en particulier l'étude de postes « en clients légers », seront programmés.

L'année 2015 permettra aussi, avec le concours du Conseil Architectural d'Urbanisme d'Environnement (CAUE), de commencer le programme d'aides aux particuliers qui souhaitent entreprendre une réhabilitation de leurs façades sur le centre ancien du village.

Le budget de la section d'investissement connaîtra en 2015 deux autres particularités :

- L'attribution d'une dotation de 8 000€ pour le budget annexe qui va être créé sur l'activité de vente de caveaux et équipements funéraires
- Une participation de 40 000€ par an à verser à Habitat 13 sur 5 ans suite au refus de l'Agence Régionale de la Santé pour l'implantation d'un EPADH. Ce refus a généré l'abandon du projet de construction de logements sociaux et d'un établissement pour personnes âgées au lieu-dit la Colombière. La crèche prévue dans l'ensemble de ce dossier n'a pas pu se réaliser faute de financements.

Un projet d'acquisition des bâtiments de l'exploitation de la société CFIT, route de Mimet, permettrait à la commune de déplacer le poste de la police municipale et de disposer de locaux pour les services techniques. Ce projet, dont le montant est en cours de négociation, devra faire l'objet de recours à l'emprunt et aux subventions, dont les demandes seront faites auprès de la CPA, du Conseil Régional et Conseil Général.

Le bâtiment actuel (ancienne mairie) sera réaménagé, dans sa totalité, en logements sociaux.

### **BUDGETS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

#### **Les résultats comptables :**

Au niveau du service de l'eau, l'année 2014 se termine par un résultat cumulé de clôture

- ✓ En section d'investissement de + 931 339.27
- ✓ En section d'exploitation de + 178 321.51€

La dette en capital au 1 janvier 2015 s'élève à 487 690 .31€

Un emprunt de 350 000€ souscrit le 25 septembre 2008 n'a connu qu'un emploi partiel à hauteur de 128 789€. Les 221 211€ non utilisés ont inutilement abondé un fonds de roulement qui se maintient depuis à un niveau significativement supérieur à celui de l'encours de la dette.

Pour le service de l'assainissement, le résultat de clôture cumulé fin 2014 est de

- ✓ En section d'exploitation + 191 871.74€
- ✓ En section d'investissement +517 485.12€

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'élève à 958 567, 99€

### Les orientations 2015

La commune de Simiane a, par délibération du 24 novembre 2014, approuvé le principe de l'adhésion au Syndicat Intercommunal du Bassin Minier (SIBAM) pour la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Elle a ainsi prolongé jusqu'au 31 mars 2015 les contrats de délégation de Service Public avec la SEM en accord avec l'autorité Préfectorale.

Une particularité toutefois est à signaler, la commune pour l'assainissement ne transférera au SIBAM que sa compétence « collecte » des eaux usées. Le Syndicat Intercommunal Pour l'Assainissement (SIPA) conservant la compétence « réseaux mutualisés et traitement » ; la cotisation à ce syndicat intercommunal de 65 000€ sera alors supportée par le budget de la commune quand le transfert sera effectif.

Les tarifs supportés par les usagers seront inchangés en 2015 et la mutualisation avec le SIBAM devrait, à terme, permettre de voir le prix de l'eau diminué.

Après la première relève qui sera effectuée au 1<sup>er</sup> semestre 2015 et après l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du SIBAM, les budgets annexes seront supprimés pour être transférés au SIBAM.

